

# SEANCE DU 9 JUIN 2010

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

---

L'an deux mil dix, le neuf juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le trois juin deux mille dix, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

### Etaients présents :

Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Olivier BLANCHARD, Xavier DUPONT, Michel FRANCESCHINI, Gilles GORON, André LECOQ, Michel POTEZ, Mmes, Monica NOGAMI-GAULTIER, Francine PONCE.

### Absents Excusés:

Mrs Didier DELAITRE (*Ayant donnée pouvoir à F. LETIERCE*),  
Mmes Bernadette MORIN, Sylviane DEVILLE (*Ayant donnée pouvoir à Ph. BAUDOUX*)

### Secrétaire de séance:

Karine KAUFFER

### **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2010**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 20 avril 2010, APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNALE – 13 LES MASSINS**

Mr et Mme DEPARIS qui occupent le logement de la commune au 13 Les Massins ont donné leur préavis pour un départ au 30 juillet 2010.

Mr le Maire expose les 2 candidatures spontanées reçues récemment pour ce logement

- Mr et Mme GRANDVOINET – Habitants d'Eragny sur Epte, ont acquis un terrain sur la commune au 16 route de la mare, maison actuellement en construction, doivent quitter leur logement actuel le 31 juillet. Enfants scolarisés à Hébécourt et Mainneville pour la rentrée. Location pour la durée de la construction soit environ 18 mois.
- Mr et Mme BOMY – Habitants d'Hébécourt. Demande de logement pour leur fille et petite fille qui vit actuellement chez eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, devant l'urgence de la famille GRANDVOINET, de leur attribuer le logement communal.

FIXE le loyer mensuel à 600 euros.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération n°32/2010*

## **TITULARISATION SECRETAIRE DE MAIRIE**

Considérant que les 2 ans de Mme Karine KAUFFER, Secrétaire de Mairie non-titulaire, au sein de la collectivité, sont concluants, Mr le Maire propose :

- La suppression de l'emploi de secrétaire de Mairie, non-titulaire.
- La création d'un emploi de Secrétaire de Mairie, permanent à 28/35<sup>ème</sup>.
- Le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Filière: *Administrative*

Cadre d'emploi: *Secrétaire de Mairie*

Grade: *Secrétaire de Mairie*

Ancien effectif: *0*

Nouvel effectif: *1*

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 374.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé,

DECIDE de titulariser Mme Karine KAUFFER dans le cadre d'emploi des Secrétaires de Mairie,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération n°33/2010*

### **POINT SUR LES TRAVAUX ET SUBVENTIONS**

- A. Mur communal = *Subvention en cours* ➡ *En attente.*
- B. Parkings = *Subvention Refusée* ➡ *Lancement des travaux*
- C. Toiture Sacristie = *Subvention en cours* ➡ *En attente, demande de pièces complémentaires sur dépôt de PC*
- D. Abris Bus = *Relance subventions « Réserves Parlementaires »* ➡ *Lancement des travaux après accord*
- E. Chemins Communaux = *Ordre de service pour commencement des travaux envoyé*
- F. Signalisation = *Subvention acceptée* ➡ *Travaux effectués*
- G. Borne Incendie – Ecole: *Subvention DGE refusée* ➡ *Demande de réactualisation du devis Véolia*
- H. SIEGE: *Programmation des travaux d'enfouissement et éclairage public prévu pour Sept/Oct 2010*

### **URBANISME**

- ▶ DP 027 324 10 A0005:  
=> Avis Favorable
- ▶ DP 027 324 10 A0006:  
=> Avis Favorable
- ▶ PC 027 324 10 A0006:  
=> Avis Favorable
- ▶ DIA Vente : CHEVALLIER / DA COSTA  
=> Non préemption

## **POINT SUR LES « ANTENNE RELAIS »**

Présentation Power Point du dossier

### **Conclusions:**

- La société Graniou procède à l'ensemble des opérations en vue de l'implantation des antennes pour le compte de SFR ;
- La société Graniou n'a pas apporté les réponses aux questions posées par la commission ;
- La société Graniou indique que SFR souhaite acheter les parcelles où sont implantées les antennes ;
- La société Graniou indique que le site de la Mare Rimbart est éligible.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CdC GISORS-EPTE-LEVRIERE**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2003 créant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 la Communauté de communes Gisors Epte Lévrrière ;

Vu l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales autorisant l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à délibérer sur les modifications statutaires, étant entendu qu'elles se réalisent par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions majorité qualifiée ;

Vu l'article 3B1 des statuts de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrrière ;

Considérant le fait que la commune de Bézu Saint Eloi souhaite développer la ZAC à son échelle, parcelle par parcelle, et non forcément dans un contexte global d'aménagement plus large telle qu'une zone d'acticité communautaire pour l'exiger ;

Vu la délibération n°2010047 du 18 mai 2010 de la Communauté de commune de Gisors – Epte-Lévrrière ayant approuvé la modification statutaire et notamment la nouvelle rédaction de l'article 3 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification statutaire de l'article 3B1 supprimant la ZAC de Bézu Saint Eloi des compétences statutaires de la Communauté de commune de Gisors –Epte-Lévrrière

**ADOpte** la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération n°33/2010*

## **SITE INTERNET**

Présentation par vidéo projecteur de l'ébauche du site internet de la commune, qui devrait être en ligne à la rentrée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ▶ Mr O. Blanchard fait remarquer l'état lamentable (dépôt de gravât...) dans lequel un agriculteur, qui en est locataire, met un bois classé.
  - ☛ Un courrier recommandé lui sera adressé
- ▶ Demande d'un devis de réhabilitation du système de chauffage de Melle SOUPIZET.
- ▶ Information sur le déroulé de l'affaire Domus : l'affaire passe en jugement le 10 juin.
- ▶ Commémoration d'un ancien combattant d'Hébécourt, Mr Robert LEGAL, le 19 juin.

La séance est levée à minuit.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Georget LALANDE

Didier DELAITRE

Olivier BLANCHARD

Xavier DUPONT

Michel FRANCESCHINI

Gilles GORON

André LECOQ

Michel POTEZ

Sylviane DEVILLE

Bernadette MORIN

Monica NOGAMI-GAULTIER

Francine PONCE